

*Recours au Règlement—M. Malépart*

**M. de Jong:** Vous n'écoutez pas. Vous n'écoutez pas les pensionnés, vous n'écoutez personne.

**M. Mulroney:** Le parti progressiste conservateur n'a rien à envier à qui que ce soit, et en particulier au NPD, en ce qui concerne la protection de l'environnement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mulroney:** Personne n'a de leçons à recevoir de vous.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS**

**M. le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le lundi 10 juin 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

\* \* \* \*

**M. le Président:** Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) me fait savoir qu'il a l'intention de soulever la question de privilège.

\* \* \*

[Français]

**RECOURS AU RÈGLEMENT****LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT D'UNE EXPRESSION UTILISÉE PAR LE PREMIER MINISTRE**

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie):** Monsieur le Président, j'aimerais que vous demandiez au très honorable premier ministre (M. Mulroney) de retirer les paroles qu'il a eues à mon endroit cet après-midi et à une autre occasion la semaine dernière. La semaine dernière, j'ai accepté de passer outre, mais pour la deuxième fois, le très honorable premier ministre m'a traité d'hypocrite.

Monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler Beaudesne, à la page 108, au chapitre 7 . . .

**M. le Président:** Le député est-il en train de faire une présentation concernant le langage à la chambre?

**M. Malépart:** Oui, monsieur le Président.

**M. le Président:** Le langage qu'un autre député a utilisé?

**M. Malépart:** Le langage utilisé par le très honorable premier ministre à mon endroit.

**M. le Président:** En fait, c'est un rappel au Règlement.

**M. Malépart:** Oui, monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai mentionné tantôt que, pour la deuxième fois, le très honorable premier ministre a utilisé un langage qui est non parlementaire, selon Beaudesne, à la page 108, au chapitre 7. Pour la deuxième fois, le très honorable premier ministre m'a traité d'hypocrite.

Monsieur le Président, si vous vouliez me permettre de démontrer que les propos tenus par le très honorable premier ministre à mon endroit sont faux, puisque j'ai les textes officiels pour démontrer qu'il s'est trompé . . .

Mais, monsieur le Président, je pense que vous devriez demander tout bonnement au très honorable premier ministre de retirer ces paroles qu'il a dites à mon endroit.

**M. le Président:** Quelles paroles?

**M. Malépart:** «Hypocrite.»

**M. le Président:** Je m'excuse, j'ai manqué le mot, donc, j'ai reçu la plainte. C'est le mot . . . ?

**M. Malépart:** «Hypocrite.»

**M. le Président:** C'est bien.

[Traduction]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Défendez-le.

**M. Hnatyshyn:** Le député admettra que, de tous les députés à la Chambre, il est le plus mal placé pour soulever une objection contre des propos antiréglementaires.

**M. Deans:** Cela n'a rien à voir.

**M. Hnatyshyn:** Depuis le début de la session, il a crié de l'autre côté de la Chambre les termes les moins acceptables qu'il m'ait été donné d'entendre de toute ma carrière à la Chambre.

**Une voix:** Et Nunziata, lui?

**M. Hnatyshyn:** Je soutiens, monsieur le Président, que le premier ministre (M. Mulroney) ne tient pas un langage antiparlementaire quand il qualifie certaines déclarations d'hypocrites.

Il y a de nombreux précédents où il a été décidé qu'il n'y avait pas matière à soulever la question de privilège ni à invoquer le Règlement, parce qu'on avait parlé de choses hypocrites et non traité un député d'hypocrite, ce que je m'abstiendrai de faire.

**M. le Président:** Les députés savent que le terme «hypocrite» a été jugé tant parlementaire que non parlementaire. Il n'y a pas de terme qui soit en lui-même antiparlementaire. C'est seulement quand on tient compte du contexte où il est employé qu'il le devient. D'après ce que j'ai pu entendre dans le brouhaha, l'accusation visait les membres d'un parti politique et non un député en particulier. Ma position serait différente si l'accusation avait été portée contre un député en particulier.

**Des voix:** Non.